



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection : Protection en mer

### Table ronde régionale : protection en mer dans les Caraïbes

Judi 11 décembre 2014, 9h00 – 10h45  
Palais des Nations, salle XXV

**Modérateur :**

**Mme Marta Juarez**, Directrice du Bureau régional pour les Amériques, du HCR

**Intervenants :**

**Commodore Roderick Bowe**, Commandant, *Royal Bahamas Defence Force*

**Mme Joan Thomas Edwards**, Directrice, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères, Jamaïque

**Mme Clara Gardiner**, Secrétaire permanente, Ministère du contrôle des frontières et du travail, Îles Turques et Caïques

**M. Wesley Howell**, *Deputy Chief Officer, Security and Public Safety*, Ministère de l'intérieur, Îles Caïman

UNHCR Photo



Le Dialogue du Haut Commissaire sur la protection en mer porte à la fois sur des aspects thématiques et géographiques. La table ronde régionale sur la protection en mer dans les Caraïbes permettra de procéder à une analyse plus ciblée des mouvements maritimes. Certains pays et territoires sont plus touchés que d'autres. Par exemple, les Bahamas, les Îles Caïman, la Jamaïque et les Îles Turques et Caïques reçoivent un nombre proportionnellement plus élevé de migrants. D'après les pays et les territoires de la région concernés, près de 3 000 migrants qui arrivent de manière irrégulière par mer sont rapatriés chaque année. Ces personnes sont essentiellement des ressortissants de Colombie, de Cuba, d'Haïti et de la République dominicaine. Les consultations régionales organisées dans les Caraïbes en 2013 et 2014 ont donné aux États l'occasion de réfléchir à des possibilités de mise en place d'une action coordonnée afin d'adopter des mesures axées sur le développement et qui tiennent compte des droits de l'homme. L'objectif est de réduire les mouvements maritimes irréguliers, d'améliorer les recherches et le sauvetage, d'assurer la protection des réfugiés et des apatrides (à l'extérieur et à l'intérieur des frontières) et de décourager la détention d'immigrants. Les pays et les territoires de la région ont demandé à maintes reprises l'instauration d'un mécanisme consultatif régional, sous la possible égide des plateformes régionales existantes, qui faciliterait le partage des responsabilités et de la charge lors de flux migratoires mixtes par mer. Cet appel a été réitéré dans la Déclaration et le Plan d'action du Brésil du 3 décembre 2014.

*Du café et des croissants seront offerts aux participants à l'extérieur de la salle.  
Des services d'interprétation seront assurés en anglais, espagnol et français.*